

**Lundi 30 janvier 2012 – Brignoles  
RÉUNION de TRAVAIL des COLLECTIFS 83 :**

**COLLECTIF VAR,  
COLLECTIFS LOCAUX (communes - assos)  
COLLECTIF des MAIRES**

Étaient présents un peu plus de **100 participants** :

- les permanents habituels du collectif VAR « Non au Gaz de SCHISTE »,
- les référents de différents collectifs locaux (**35 collectifs locaux**),
- plusieurs délégués du collectif des maires (**7 élus dont 2 maires**).

**En introduction, Christian DEPRET**, du Collectif Var, remercie :

- la ville de Brignoles et son maire, Claude Gilardo, pour la mise à disposition d'une salle vaste et équipée,
- le journal Var Matin pour sa présence fidèle,
- les membres des collectifs locaux, associatifs, élus et maires du Var pour leur présence,
- **Agnès Pastourel**, du collectif local de Villecroze d'avoir accepté le rôle de secrétaire de séance,

et énonce les principaux points de l'ordre du jour.

□ □ □ □ □ □

Le **9 novembre 2011** était lancée l'idée, au sein du collectif VAR - lassé du peu de résultats obtenus depuis des mois auprès des préfetures et des parlementaires - de la **création de collectifs locaux**.

On visait idéalement un collectif de citoyens pour chacune des 235 communes impactées par le permis BRIGNOLES, permis dont, pour rappel, les 6 781 kilomètres carrés mangent les trois quarts du Var mais mordent également aux portes de Marseille et de la Ciotat (Bouches du Rhône), jusque sous Digne (Alpes de Haute Provence) et jusque vers Grasse (Alpes Maritimes).

Parallèlement, concernés au premier plan, nos premiers magistrats s'étaient regroupés en **un collectif de maires**.

Ce collectif, secondé et appuyé par les outils juridiques et administratifs des deux ASSOCIATIONS 1) DES MAIRES DU VAR et 2) DES MAIRES RURAUX DU VAR a actionné les seuls bras de levier appropriés : **la rédaction d'arrêtés municipaux, ayant force de loi sur les territoires engagés**.

Sur le modèle de ceux pris en Ardèche, Aveyron et Drôme (dont les permis VILLENEUVE-de-BERG, NANT et MONTÉLIMAR ont été annulés en octobre 2011), ces arrêtés, relayés par la Coordination Nationale des collectifs (anti gaz et huile et pétrole de schiste, de houille, de charbon) peuvent agir sur trois plans, spécifiques, circonstanciés :

- un arrêté sur **les transports et les routes** et l'usage qui en est fait,
- un arrêté sur **l'eau, sa qualité, son traitement et son usage**,
- un arrêté enfin **interdisant les forages mêmes, l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures par fracturation de la roche mère**.

□ □ □ □ □ □

À l'origine de cette initiative de création des collectifs locaux, **Michel BERTHELOT** (collectif local de Flayosc, des Colibris de Dracénie et auteur du site d'archives et de documents du collectif VAR <http://www.docgazdeschiste83.org/index.htm>) a fait le point

sur l'état actuel des choses.

□ Au 30 janvier 2012, sur les 153 communes varoises on enregistre **43 collectifs locaux « communes » (villes et villages)** à quoi on ajoute **11 autres collectifs « associations et groupes d'appartenance » (AMAP, associations, lycées, collèges...)**.

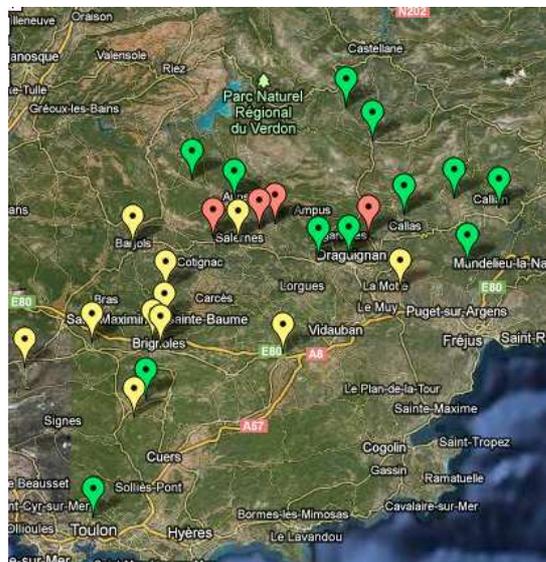
voir là : <http://www.docgazdeschiste83.org/local/liste.htm>

Ces 43 collectifs locaux représentent donc une proportion de :

- presque un tiers par rapport aux 153 communes du département du VAR,
- presque la moitié des 97 communes varoises visées par le permis,
- presque un cinquième de l'ensemble de la zone du permis Brignoles (235 communes, sur 4 départements).

C'est un bon début, depuis le lancement le 9 novembre 2011 - même si les tests de réactivité et les réponses des boîtes mail des collectifs traînent parfois un peu la patte...

la carte des collectifs locaux varois au 5 janvier 2012



□ La séquence de création d'un collectif est détaillée :

- création d'une adresse pour la boîte mail du collectif (sur le modèle [collectifgds.nomdecommune@gmail.com](mailto:collectifgds.nomdecommune@gmail.com)) ;
- information en mairie de cette création et demande d'appui logistique pour l'organisation d'une réunion publique d'information ;
- possibilité de puiser dans la « boîte à outils » du site du collectif tout matériel, toute ressource nécessaires au lancement et à l'animation de la réunion : modèles de courriers, d'annonces, le diaporama toujours réactualisé de JULIEN BELTRAMO (le géologue du collectif), la version courte du film GASLAND traduite, à télécharger sous divers formats, etc...

voir là : <http://www.docgazdeschiste83.org/local/bao.htm>

□ Il est bien sûr nécessaire d'accroître le rayon d'action du collectif en collectant en réunion ou ailleurs les adresses mail de nouveaux membres.

La pétition lancée depuis mars 2011 et remise au sous préfet le 15 avril dernier fera prochainement l'objet (par des bénévoles) d'un long travail de recueil et de redistribution des adresses mail des signataires, signataires qui se verront rattacher - avec bien sûr leur accord préalable - au collectif de leur commune. Ayant signé une première fois, les quelques (... **combien déjà ?** ...) citoyens devraient accepter de suivre la deuxième phase de l'action collective ?

□ □ □ □ □ □

En visite dans le Var, **Jean-François LARFERT** (délégué du collectif Ardèche, commission VIA (Vigilance Information Action), et collectif local de Malarce-sur-la-Thines) partage son expérience ardéchoise.

130 collectifs locaux avaient fleuri, 15 000 personnes avaient été rassemblées en protestation - en un temps record - dans le village de VILLENEUVE-de-BERG, et ce trois mois seulement après la découverte de l'existence du permis du même nom !

Villeneuve-de-Berg, le 26 février 2011



□ L'idée fondamentale que les populations doivent soutenir en nombre leurs élus est développée. **Plus les arrêtés pris par les maires seront nombreux, moins le préfet pourra les attaquer devant le Tribunal Administratif.**

□ Sera farouchement **préservé l'aspect apolitique du mouvement** (c'est-à-dire qu'il se construit sous aucune étiquette que ce soit - parce que sinon c'est de la politique au sens pur : le citoyen s'informe, se mobilise et vient, sur l'agora, prendre position au cœur de la cité). **Aucune organisation (parti politique, groupe syndicaliste ou associatif) ne pourra rien récupérer de cette mobilisation sans précédent ni s'en faire valoir**, même si elle en est entièrement partie intégrante.

Il s'agit en l'occurrence de bien nous associer tels que nous sommes : des citoyens et leurs maires, toutes tendances confondues - et volontairement laissées de côté.

□ Le **caractère non violent de l'action**, en toute circonstance, est de même fondamental. Il existe à ce propos une subtilité dans le vocabulaire des compagnies d'assurance, qui voient d'un mauvais œil l'idée d'assurer un collectif (constitué en association et donc dès lors en recherche d'assurance) organisant des **manifestations**, alors que si des **rassemblements** sont au programme ça ne leur pose pas de problème. Ah... les infinies nuances du langage... Mais ça se constate de façon tangible dans les réponses données par les assureurs aux appels d'offre des collectifs en recherche. Dès lors, nous ne pensons plus qu'en termes de « **rassemblement** » !

Et lors de ces rassemblements, les représentants/délégués de chaque organisation (*en Ardèche on n'aime pas le terme de « référent »*) intégrée au collectif ARDÈCHE sont couverts pas une assurance.

□ L'idée de **constituer en association un collectif local** ne doit rebuter personne. Ce n'est certes pas obligatoire et l'usage de « **la loi 1901** » est bien plus souple que ce qu'on pense habituellement : **elle n'oblige pas à doter l'association d'un Conseil d'Administration et d'un bureau avec président-trésorier-secrétaire** (à moins de devoir recueillir des fonds - et donc là les choses se compliquent, se formalisent).

Dans le cas des collectifs ardéchois constitués en associations, les statuts sont libres et l'organisation est tout ce qu'il y a de plus horizontal, sans hiérarchie aucune, avec autant de représentants, de délégués qu'il y a de membres.

« *Si dix têtes devaient tomber, on en aurait dix de plus derrière* » est-il benoîtement ajouté.



□ Ce qui n'empêche pas le travail en commissions quelles qu'elles soient, à l'échelle d'un village même et pour toute remontée des compétences, des ressources (impression d'affiches facilitée etc) et surtout la remontée des informations sur **les mouvements dans les territoires.**

C'est bien grâce à cette **VIA (Vigilance Information Action - <http://www.docgazdeschiste83.org/via/index.htm> )**

que la rapide et efficace mobilisation a fait reculer les pétroliers en Ardèche, dès les premiers convois de camions de prospection sismique (étape préalable à tout forage) repérés !

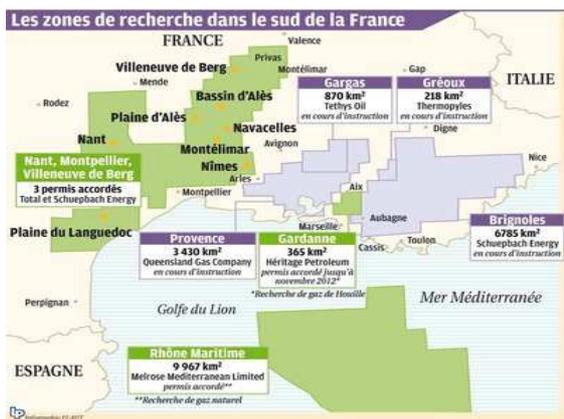


*un camion sismique en Ardèche, 2011*

□ La sensibilisation doit se faire sur la voie publique autant qu'en milieu scolaire et en traversant la zone menacée par la prospection gazière, pas un quidam, pas un touriste, **personne ne doit ignorer l'engagement et l'opposition des communes.** Signaler, baliser, afficher - des draps tendus, des planches clouées, des lettres tracées au pinceau, des banderoles des bannières des affichettes : tout doit signifier le rejet et la contestation.

**GÉRARD GRIMALT, délégué à l'environnement de la ville de Brignoles, annonce d'ailleurs que d'ici un mois, à toutes les entrées et sorties sera signalé l'engagement de la ville contre les gaz de schiste.**

□ □ □ □ □ □



**Citoyen de Hyères, William GRANDORDY** (collectif littoral "Mer et Gaz de schiste" de Hyères) se mobilise contre un autre permis de prospection en hydrocarbures, sur 9 000 kilomètres carrés en off-shore au large des côtes varoises et marseillaises, déjà opérationnel celui-ci et en demande de renouvellement pour la société Noble. La date butoir pour le renouvellement de ce permis, qui était fixée au 18 février 2012, a été repoussée depuis peu au 11 avril.

Sur le site de l'Association des Amis du Parc national de Port-Cros (AAPoC) sont en ligne plusieurs articles relatifs à une campagne de prospection sismique ayant un impact sur l'écosystème et les cétacés (la zone de ce permis jouxtant le sanctuaire international de protection des cétacés Pélagos).

(voir : <http://www.appoc.fr/search/node/sismique>)

Il s'agira par la suite de forer à plus de 2 600 mètres de profondeur, soit (cf le site ci-dessus) « *un kilomètre plus profond que la plateforme de BP dans le Golfe du Mexique* ».



Soutenant de loin la mobilisation des communes incluses dans le permis BRIGNOLES, les citoyens du littoral – officiellement épargnés, hors du périmètre – ont brutalement pris conscience d'une double menace :

- les eaux des bassins versants des collines coulent en direction des côtes, et du coup le permis BRIGNOLES les concerne plus qu'il n'y paraît,

- l'activité gazière off-shore sous-marine du permis RHÔNE MARITIME qui pourrait avoir lieu (et dont l'existence a frappé les esprits plus lentement que pour un permis « terrien », sur lequel vivent des communes et des administrés) ne se tiendrait qu'à 24 kilomètres de leurs côtes.

Alors à partir de foyers qui s'organisent – vers Marseille (13), Saint Raphaël (83) et de nombreuses communes en Corse – l'idée est lancée d'**unifier les communes littorales en un long collier de collectifs**, telle une longue frange littorale mobilisée... de l'Espagne à l'Italie !

Le littoral français méditerranéen (continental) fait 1 500 kilomètres de long ; avec les 1 000 kilomètres de côtes corses, ça ferait déjà un joli **collier de 2 500 kilomètres de vigilance collective**.

L'appel pour un rassemblement sur l'eau (le premier du genre !) contre ce permis RHÔNE MARITIME avait été fixé au dimanche de Pâques, le 8 avril prochain – après le 18 février 2012, date d'accord ou de refus de renouvellement à la société Noble (repreneur de Melrose, déjà initialement détentrice de la concession).



José Bové avait relayé cet appel le 20 janvier dernier lors de la projection à Draguignan du film « Tous au Larzac » : le « Trafalgar du gaz de schiste » était lancé.

<http://www.docgazdeschiste83.org/mer/trafalgar.htm>

Or la date butoir est repoussée du 18 février au 11 avril : qu'à cela ne tienne, la mobilisation suivra – elle aussi avec un décalage.

« Trafalgar »... ça sonne mal aux oreilles françaises – c'est une victoire anglaise !  
Mais gardons cette image signifiante, d'une percée puissante, regroupée en pointe, enfonçant les lignes ennemies...

**La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux)**  
Provence Alpes Côte d'Azur est prête à s'engager massivement sur cette frange littorale, en lien avec le collectif "Mer et Gaz de schiste" de Hyères dont voici l'adresse électronique :  
[collectifgds.hyeres@gmail.com](mailto:collectifgds.hyeres@gmail.com)



□ □ □ □ □ □

**Élizabeth LECLOUX** (collectif local de Gonfaron) présente la trame de ce que sera l'association « Aide et soutien des collectifs 83 ».

Cette association aura pour raison d'être le recueil de moyens financiers et matériels afin de soutenir les diverses actions des collectifs locaux autant que celles du collectif VAR : productions de matériels, d'affiches, déplacements pour les bénévoles rendant compte des réguliers regroupements de la coordination nationale, etc...

**Le collectif VAR comme tous les collectifs locaux et celui des maires sont reconnus comme étant, de fait, des associations même sans qu'elles aient été jamais déclarées officiellement en préfecture.**

Dans le cadre d'une « association loi 1901 », seule est nécessaire la désignation d'un ou plusieurs représentants légaux

La constitution d'un Conseil d'Administration ni celle d'un bureau {président-trésorier-secrétaire} ne sont obligatoires, cependant, le côté pratique de telles structures est indéniable.

**Seule existe l'Assemblée Générale**, constituée de délégués ou représentants (deux pour chacune des entités pour lesquelles œuvre cette association « aide et soutien », que ce soit les collectifs locaux de citoyens, les associations et organisations diverses.

Bien que relativement libres, les statuts ne peuvent faire autrement que de préciser en  
- article 1 : le nom de l'association,  
- article 2 : son but, son objet.

**ARTICLE 1** : Il est proposé que le nom soit « **association AIDE ET SOUTIEN aux collectifs VAR ET COMMUNES** » : il s'agit de lutter contre le permis BRIGNOLES (commune du Var), donc on reste sur l'idée du Var ou 83 pour le nom, même si le permis s'étend sur plusieurs départements et même si on regroupe les mobilisations contre un autre permis (le permis RHÔNE MARITIME, avec le collectif "Mer et Gaz de schiste" de Hyères).

**ARTICLE 2** : L'idée globale est la suivante : « **préserver la qualité du patrimoine naturel des départements 83, 04, 06 et 13, ainsi que la santé des populations y résidant, dans les terres comme en mer** »

Là on élargit à l'ensemble de la zone impactée par le permis BRIGNOLES, et même encore on intègre la zone off-shore du permis RHÔNE MARITIME.

On affine dans un deuxième temps cet objet très large : « **lutter contre toute exploration / exploitation d'éventuelles ressources de gaz de schiste et hydrocarbures dans les périmètres visés pas les permis BRIGNOLES et RHÔNE MARITIME** ».

On se garde bien de confondre, dans les statuts, le but-objet de l'association (défini officiellement comme plus haut) avec le but tangible de la démarche, à savoir recueillir des moyens financiers et matériels pour soutenir l'action.

À cette fin de recueil, les statuts mentionneront les cotisations d'adhésion (versées par les

collectifs ou par les membres individuellement – ça reste à déterminer), les subventions de tous ordres, et les dons.

□ Il est prévu que ces statuts sont modifiables en toutes circonstances, par l'ensemble des délégués/représentants constituant l'Assemblée Générale, sans que l'assemblée soit extraordinaire, et sans quorum aucun : juste à la majorité (50% plus une voix) des gens présents.

Tout cela sera encore à revoir, à formaliser et sera soumis à la critique de ceux que la question intéresse.



Michel Berthelot, Christian Depret, Pierre Arnoult et Élisabeth Lecloux  
(Flayosc) (VAR) (Le Val) (Gonfaron)

□ □ □ □ □ □

**Pierre JUGY (Tourtour)** ainsi que **Jean-Marc ÉTIENNE (Pontevès)** représentent **le collectif des maires**.

Pierre Jugy rend compte du colloque du 17 janvier organisé par François-Michel Gonnot, député UMP de l'Oise : **colloque annuel sur l'énergie** qui se tient à la Maison de la Chimie, à Paris.

□ Étaient rassemblées 2 000 personnes, avec un droit d'entrée de 95 euros (... c'est bien ça ? ...), toutes reliées aux secteurs pétrolier, chimique et nucléaire.

**François Fillon** (Premier ministre), **Éric Besson** (ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique) et **Nathalie Kosciusko-Morizet** (ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement), tous ont assuré aux industriels et spécialistes, très inquiets à l'idée que la France se passe d'une telle ressource énergétique, que **l'interdiction française de la fracturation hydraulique** ne saurait s'opposer à leurs projets !

La loi votée le 13 juillet 2011 interdit bien en France la fracturation hydraulique, mais **un amendement adopté au Sénat rend toutefois l'utilisation de la technique de "FRACTURATION HYDRAULIQUE" POSSIBLE, EXCLUSIVEMENT "DANS LE CADRE DE PROJETS SCIENTIFIQUES D'EXPÉRIMENTATION"**. Une commission sera créée (constituée d'experts largement issus du monde industriel) qui devra juger du caractère expérimental des opérations.

Ce sera vite vu.

Autant dire que ça va fracturer allègrement, loi ou pas loi : les permis sont accordés pour de la recherche d'abord conventionnelle, puis à force de difficultés et d'échecs (escomptés) on glisse insensiblement vers la nécessité **expérimentale** du **recours à la fracturation hydraulique...**

Pierre Jugy souligne que 596 produits chimiques et 15 000 litres d'eau sous pression injectés dans un puits, que ce soit à des fins d'exploration-expérimentation ou d'exploitation-extraction... c'est strictement pareil.

□ Pierre Jugy et Michel Berthelot gardent de ce colloque à Paris le sentiment de l'urgence d'une mobilisation à encore renforcer. Et les événements leur donnent raison.

Deux jours après ce 17 janvier étaient **accordés DOUZE NOUVEAUX PERMIS EXCLUSIFS de RECHERCHE d'HYDROCARBURES :**

- **10 en Ile de France,**
- **1 en Lorraine,**
- **1 en Aquitaine.**

□ Dernière semaine de janvier 2012, **le gouvernement demande l'accélération de l'instruction des demandes de permis** de recherche d'hydrocarbure liquide ou gazeux de BLYES, GEX SUD, MONTFALCON et LYON-ANNECY, quatre permis **en région Rhône-Alpes.**



Pierre Jugy, maire de Tourtour, Jean-Marc Étienne, maire de Pontevès

□ Sous l'impulsion de son maire, et devant l'urgence grandissante d'agir, toute la mairie de Tourtour s'est réformée et mobilisée pour pouvoir faire le point sur la décision de rédaction et de publication officielle des fameux arrêtés - consécutivement aux courriers envoyés par le collectif des maires courant décembre 2011.

Au soir du 30 janvier 2012 les données sont les suivantes - 127 communes ayant été contactées sur le total des 153 varoises :

- **48 communes n'ont encore rien déterminé du tout**, d'après les réponses des secrétaires,
- **36 communes ont déjà pris des arrêtés, officiellement publiés,**
- **43 communes ont préparé les arrêtés ou y pensent sérieusement**, Pierre Jugy s'en est assuré au cours de longues discussions avec les maires.

36 + 43 = 79... **79 communes ont pris depuis le mois de décembre la décision d'agir, c'est plus de la moitié des communes du Var !**

□ Sur cette lancée, convaincu que l'action juridico-administrative doit se propager à l'ensemble du territoire national, Pierre Jugy prend l'initiative de lancer un colloque à Tourtour le dimanche 18 mars où il invite les maires du Var et de France (tous ceux dont les communes sont impactées ou voisinent avec une zone exclusive de recherche d'hydrocarbures). C'est un sismologue, un biologiste et un toxicologue que les maires rencontreront, afin de se rendre compte de l'ampleur de danger qui s'avance.

□ □ □ □ □ □

**Pierre ARNOULT** (collectif local du Val et comité de pilotage du collectif VAR) évoque avec Pierre Jugy les relations entre le préfet et les maires.

□ Une incertitude planait quant aux répercussions sur les maires d'une attaque devant le Tribunal Administratif par le préfet, après que les arrêtés aient été pris. Et finalement il n'est pas question pour nos élus de faire de la prison.

□ Bien que vérifiés par les services juridiques appuyant le collectif des maires, **on peut craindre que soient attaqués devant Tribunal Administratif les arrêtés portant l'un sur le réseau routier et l'autre sur l'interdiction de la fracturation hydraulique** : si pour le préfet ces arrêtés sont en contradiction avec les visées de l'État, en contradiction avec les permis exclusifs de recherche délivrés par les ministères aux compagnies pétrolières, il attaquera les maires.

□ En revanche, si l'on s'en tient à l'idée que **l'État fait des maires les garants, sur les**

**territoires, de LA RESSOURCE EAU** et qu'obligation leur est faite de la sauvegarder, de la tenir à disposition des populations alors on peut se réjouir : **l'arrêté portant sur l'eau et son usage semble imparable, inattaquable.**

□ □ □ □ □ □

**Christian DEPRET** (comité de pilotage du collectif VAR) évoque **la lettre aux candidats aux législatives** (élections en juin 2012) afin de définir leur position exacte sur les permis exclusifs de recherche d'hydrocarbures.

Inspirée du modèle proposé par la coordination nationale (des collectifs non aux gaz et huile et pétrole de schiste, de houille, de charbon - de France), ainsi que de la lettre circulant depuis l'Ardèche, cette lettre doit être modifiée pour convenir à la situation que les collectifs rencontrent ici : on circonscrit la demande **en précisant la lutte « à terre comme en mer », et on impliquera les départements 04, 06, 13 et 84 autour du 83-VAR.**

Cette lettre devrait voir sa rédaction précisée et finalisée d'ici au 15 février prochain.

**Par le biais de la charte Natura 2000,** il est question d'actionner un bras de levier supplémentaire dans la protection des territoires, de leurs ressources et de leurs populations.

□ □ □ □ □ □

**Michel BERTHELOT** conclue la réunion sur une initiative de RASSEMBLEMENT à venir - en plus du « Trafalgar du gaz de schiste », **rassemblement nautique sur la zone du permis RHÔNE MARITIME off-shore** (à date glissant dans le printemps avec le décalage donné par le gouvernement).



Le Sixième forum mondial de l'eau ayant lieu à Marseille du 12 au 17 mars 2012, un **Forum Alter Mondialiste de l'Eau** existera en parallèle (**FAME 2012**), au cours duquel les militants anti gaz de schiste, anti fracturation hydraulique se rassembleront vivement (des cars sont déjà affrétés !) le samedi 17 mars 2012.

L'accent est mis une fois de plus sur **le caractère de plus en plus urgent de la mobilisation citoyenne, en appui à celle des maires dans leur combat administratif et juridique pour barrer la route aux pétroliers dans les territoires.** L'État - avant les élections présidentielles - paraît jouer la montre et le tout pour le tout :

après avoir fait semblant l'an dernier de freiner les instructions et les délivrances de permis exclusifs de recherche d'hydrocarbures aux compagnies pétrolières, voilà qu'il se déchaîne depuis peu :

- douze permis délivrés (Île-de-France, Lorraine et Aquitaine) depuis le colloque sur l'énergie du 17 janvier,
- reprise de l'instruction de quatre permis en Rhône-Alpes dans la dernière semaine de janvier.

**Le permis BRIGNOLES** (dont la date de délivrance était initialement prévue en octobre 2011 sans que l'instruction, en suspens depuis la levée de boucliers de l'an dernier, n'ait rien donné) **serait prochainement délivré à la société Schupbach Energy !!**

... La lutte semble inégale.

Mais la mobilisation citoyenne est sans précédent ...